N° 160 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Lundi 8 Juin 1908

REDACTION : ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trelbou. — (Téléphone 601) TOURCOING, rue Verte 53 (Téléphone 1570)

Siège administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille (Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne — RECLAMES . . . 0 fr. 50 — FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 — LOCALES . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal : à Paris, dans nos bureaux, 9, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE A ROUBAIX : N° 601 | A TOURCOING : N° 1570 A LILLE : N° 97

LA MAIN-D'ŒUVRE Féminine

Le travail industriel et commercial de la femme présente deux caractères spécifiques : le taux très bas des salaires qui lui est alloué et l'étendue toujours croissante de son champ d'application.

L'augmentation de la main d'œuvre féminine dans tous les domaines de la production est une des caractéristiques essentielles de notre époque ; ce n'est pas là d'ailleurs un phénomène spécial à la France, car il se retrouve dans tous les pays qui nous entourent. Dès le début du XIXe siècle, lorsque la grande industrie s'empara de l'Europe occidentale et que les vastes usines se substituèrent aux petits ateliers d'autrefois, les femmes furent appelées à participer au labeur manufacturier. L'Angleterre donna l'exemple et la France suivit ; aussi, lorsque Villermé procéda en 1840 à l'enquête qui dénonça tant d'abus navrants et scandaleux, près de 250.000 femmes étaient déjà employées dans l'industrie textile, leur effectif y est depuis sensiblement augmenté et elles ont pénétré en outre dans de nombreux métiers, notamment dans l'alimentation, le commerce, la banque, la manufaction, les administrations mêmes !

Certaine ne manqueront pas d'arguer que c'est là un des effets de l'émancipation progressive de la femme, nous inviterons les adversaires de cette raison si à travail égal la femme savait exiger un salaire égal à celui de l'homme, mais elle ne le fait pas. Satisfaite par une rémunération moindre, elle se substitue fatalement à lui dans tous les domaines où la force physique n'est pas requise ; elle coûte moins cher, elle n'est pas en général l'envie de se syndiquer ; ce sont là deux puissants motifs de préférence.

D'après le bulletin de l'Office du travail il y a 1.544.000 femmes dans l'industrie proprement dite : 419.000 forment le contingent des ateliers à domicile, 331.000 celui du commerce, enfin plus de 200.000 femmes, engagées comme servantes au service des cafés, restaurants et hôtels, font une besogne qui se rattache directement au commerce. En son remarquable ouvrage sur la Belgique ouvrière, le grand socialiste belge Vandervelde évalue à 176.000 le nombre des salariées femmes du royaume contre 579.000 salariés hommes.

Passons à l'examen de taux des salaires. En 1840, les dévideuses touchaient quotidiennement 0 fr. 75 à 1 franc aux usines de Mulhouse et 280 francs constituaient une rémunération annuelle courante pour le personnel féminin de la région textile du Haut-Rhin, à Lille le salaire était de 1 franc à Elbeuf, à Rouen, il oscillait entre 0 fr. 75 et 1 fr. 50 à Lyon il variait de 0 fr. 65 à 0 fr. 80. L'enquête textile qui a été récemment opérée par le Parlement, au moment de la grande grève d'Armentières, a établi que les rétributions hebdomadaires de 9 francs ne sont pas inconnues dans la région du Nord, que celles de 2 fr. et 2 fr. 25 existent fréquemment autour de Roubaix et de Tourcoing. Tout en haut de la hiérarchie du travail féminin ouvrier, les femmes des manufactures d'allumettes et de tabac se font des journées honorables, il en est de même des typographes, mais que dire, en revanche, du sort pénible des innombrables couturières accablées par la longueur des mortes saisons ? Combien d'entre elles gagnent 400 à 500 francs dans une année ? Et si nous passons, à ces milliers de femmes qui confectionnent chez elles des culottes, des pantalons, des gilets, des tabliers, nous trouvons, dans les départements du centre surtout où l'usine n'a pas encore sévi, des rétributions quotidiennes de 0 fr. 60, de 0 fr. 50 et même de 0 fr. 40 ! On le voit ici clairement que plus la femme est isolée, plus elle est loin de l'usine, moins son salaire est élevé, ce qui montre bien que cet abaissement est dû à l'impossibilité pour elle de faire, dans ces conditions, aucune réclamation ayant quelque chance de succès. L'avilissement des salaires féminins est une conséquence directe du peu de tendance des femmes à se syndiquer, nous trouvons en effet en France 70.000 syndiquées, en Angleterre, la terre classique des trades-unions, il y en a 125.000, en Allemagne 75.000, en Belgique 4000 !

Et cependant les revendications ouvrières féminines n'offrent rien d'excessif, nous les voyons en effet réclamer un repos légal pour les femmes en couches, c'est une mesure que tous ceux qui proclament la nécessité de la lutte contre la dépopulation doivent reconnaître comme indispensable ; l'allocation d'une indemnité de demi-salaire pendant cette période serait selon nous nécessaire, si l'on veut donner à la future loi des conséquences pratiques. Ces revendications portent ensuite sur les trop larges tolérances de la loi de 1904 et sur l'exécution incomplète de cette dernière ; elles réclament l'application au commerce des mesures reconnues justes pour l'industrie et attaquent une législation qui permet de retenir les femmes, douze, quatorze et parfois quinze heures au magasin ou au bureau ; elles font observer que l'inexécution des lois du travail ou pour être plus exact et leur application incomplète plus et une conséquence de l'insuffisance du nombre des inspecteurs du travail et réclament en outre, la création de nouveaux postes d'inspectrices, les hommes ne pouvant, si experts qu'ils soient, connaître tous les détails des professions féminines, enfin elles considèrent le travail à domicile comme la principale cause de l'avilissement des salaires et estiment que seule l'intervention législative, peut porter remède à cette situation.

Cette dernière question est, il le faut reconnaître, des plus délicates. Cependant force nous est de constater qu'actuellement le travail à domicile se présente généralement comme très peu payé et antihygiénique, par suite du surmenage et de conditions défectueuses de son installation. L'avenir paraît plus favorable aux grandes usines construites conformément aux prescriptions de l'hygiène moderne. Les femmes ouvrières y acquerraient en outre le sentiment de solidarité qui semble leur manquer, elles formeraient des syndicats et deviendraient capables de discuter avec ceux qui les emploient les clauses des contrats de louage d'ouvrage qu'elles passent. Adversaires du sabotage et des pseudo-syndicats plus ou moins politiques, nous demeurons convaincus plus que jamais, qu'il appartient aux syndicats professionnels et à eux seuls d'arriver, par leurs efforts continus, à assurer l'application de ce principe qui nous paraît d'éternelle justice, « A chacun suivant ses œuvres. »

Louis DUTROY.

CHRONIQUE SOCIALE

LES FEMMES EN NORVÈGE

CRÉATION VOLONTAIRE — L'ÉVOLUTION DE LA NORVÈGE — LA FEMME NORVÉGIENNE ÉLECTEUR ET ÉLIGIBLE — SON ADMISSIBILITÉ A TOUS LES EMPLOIS PUBLICS.

Il est entendu que la démocratie française marche en tête des autres nations, qu'elle a avance audacieusement sur la voie du progrès social. C'est du moins ce dont nous sommes convaincus en France ; il est vrai que nous établissons notre supériorité d'autant plus facilement que nous ne nous donnons pas la peine d'examiner ce qui se passe en dehors de chez nous et cependant le spectacle qui s'offre à nos yeux, quand nous ne nous obstinons pas à les fermer, est singulièrement intéressant. Examinons par exemple la Norvège, elle constituait en fait un pays agricole, c'est par conséquent dans les campagnes que prédominent surtout le droit de vote, peu à peu l'industrie s'y est développée ; le prolétariat a fait son apparition et avec lui l'extension progressive du droit de suffrage qui, en 1898, est devenu le suffrage universel, tout homme âgé de plus de vingt-cinq ans et ne recevant pas de secours public en qualité d'indigent, étant électeur et éligible. En 1907 le droit de vote et d'éligibilité a reçu un nouveau développement, car il a été accordé aux femmes âgées de plus de vingt-cinq ans et assujetties par elles-mêmes ou par leur mari, à payer l'impôt pour un revenu de 520 francs dans les villes et 420 francs dans les campagnes, les élections de 1907 ont eu lieu pour le Storthing d'après ce nouveau mode.

Au point de vue municipal, les femmes possèdent déjà depuis 1901 les mêmes droits électoraux que les hommes. Leur participation aux trois élections municipales de 1901, 1904 et 1907 a été très active, surtout dans les villes et cependant les élections municipales ont en Norvège une importance capitale car l'autonomie des communes y a été établie en 1837. Chaque ville, chaque agglomération rurale a son conseil municipal élu par le peuple ; c'est ce conseil qui fixe tous les impôts, toutes les recettes, toutes les dépenses de la commune.

La part considérable que prend le peuple aux affaires publiques a donné à l'instruction une importance capitale ; elle y est obligatoire pour tous les enfants de sept à quatorze ans, aussi, en Norvège, n'y a-t-il point d'illettrés proprement dits. Les écoles communales sont gratuites ; elles sont communes à toutes les classes de la société, car toutes les écoles publiques d'enseignement secondaire ont un programme adapté à la cinquième année scolaire des écoles communales. Le clergé n'a rien à faire avec les écoles ; on y enseigne les langues étrangères, l'anglais et l'allemand surtout, dans celles des villes il y a classe tous les jours dans ces dernières, mais non point dans celles de la campagne. L'argent des écoles communales s'efforcent d'y rendre l'enseignement quotidien.

C'est le peuple qui élit les autorités chargées de leur direction ; ces autorités peuvent comprendre des femmes. Celles-ci peuvent aussi faire partie des « vergersad » nommés par le peuple pour s'occuper des enfants négligés.

Femmes et hommes ont également part dans l'administration de la justice. Une loi de 1887 édicte en effet que les tribunaux composés de 10 jurés élus par le peuple et des tribunaux constitués par deux juges en charge et un citoyen ont le droit de prononcer dans les affaires criminelles ; les femmes remplissent le rôle de juges dans ces tribunaux à la satisfaction de tous. On voit combien la situation légale de la femme en Norvège diffère de celle de la Française ; elle y a depuis 1854 les mêmes droits d'acquérir que l'homme ; depuis 1888 les droits de la femme mariée sont identiques à ceux de son mari ; depuis 1884 la femme peut affronter tous les examens universitaires ; l'entrée à tous les emplois publics lui a été octroyée par une disposition fondamentale en 1901. On voit que le féminisme français a encore bien du chemin à faire pour obtenir à la femme française une condition comparable à celle de la femme norvégienne et cependant d'aucune trouvent le féminisme français révolutionnaire !

BERTAL.

Nouvelle à la Main

Dites donc : dites-moi « un », ou « une » sandwich !

— Mais qu'est-ce que ce bonheur : « l'un ou l'une » sandwich ?

L'ATTENTAT contre le commandant Dreyfus

Gregori interrogé de nouveau — L'arme du crime — Le visiteur au bouquet taché de sang

Paris, 7 juin.

Hier soir, M. Albanel, juge d'instruction, a fait subir à M. Gregori un nouvel interrogatoire. Il s'agissait d'éclairer M. Gastinne-Renette, l'expert armurier, sur certains détails.

M. Gregori a expliqué qu'il se trouvait placé de biais par rapport au commandant Dreyfus quand il a tiré la première balle, et qu'il avait tiré la seconde à une distance d'environ un mètre. L'arme était chargée de cinq cartouches : trois ont donc été retrouvées dans le barillet.

M. Gastinne-Renette, avant de déposer son rapport, tient à expérimenter le revolver et les cartouches de M. Gregori, afin d'apprécier exactement la force de pénétration des projectiles. Mais dès à présent, il croit pouvoir dire que l'arme dont s'est servi M. Gregori est assez dangereuse.

Parmi les dépositions recueillies par le juge d'instruction, il en est une qui, si elle ne paraît présenter aucune connexité avec l'attentat du Panthéon, n'en est pas moins curieuse. C'est celle qui a été faite, hier, à ce magistrat par Mme Alfred Dreyfus, relativement à un inconnu qui, il y a trois semaines environ, sonnait à la porte du commandant.

Grand, vêtu d'un long cache-poussière et coiffé d'un chapeau de paille, cet individu paraissait âgé d'une soixantaine d'années et tenait à la main trois superbes roses rouges. Il les tendit à la bonne, avec un carton assez grossier qui avait la forme d'une carte de visite et sur lequel étaient écrits ces mots : « Aujourd'hui, trois roses pas encore tachées de sang ». Suivaient quelques lignes incohérentes.

Mme Dreyfus considéra comme un fou de visiteur, et après avoir lu le carton, ordonna à sa bonne de rattraper l'homme dans l'escalier et de lui rendre les fleurs. Il refusa de les reprendre. Puis, pour mieux préciser sa pensée, il ajouta : « Non, non, gardez ces fleurs ! Fenêtres-les à Mme Dreyfus et dites-lui qu'avant peu elles seront lavées de sang ».

L'homme descendit l'escalier sans se presser, puis arrivé dans la rue il donna quelque menue monnaie à un joueur d'orgue de barbarie qui se trouvait près de la porte et disparut dans la direction de la rue de Monceau.

Voici le bulletin de santé du commandant Dreyfus communiqué ce matin :

« Le blessé pourra se lever une heure aujourd'hui.

« L'état des plaies est excellent, mais l'extension du poignet et des doigts est toujours douloureuse et limitée ».

Grave incident à la Frontière Tonkinoise

Un officier français et six tirailleurs tués par les Chinois

Saïgon, 7 juin.

Le 3 juin, des réguliers chinois ont tiré sur une reconnaissance dirigée par le lieutenant français Weigand, aux environs du poste de Phe-Lung, territoire français, tandis que cet officier désarmait un groupe de réfractaires chinois.

Le lieutenant Weigand et six tirailleurs tonkinois ont été tués ; quatre ont été blessés.

Les compagnies voisines ont été aussitôt dirigées vers le lieu de l'attentat. Les corps ont été ramenés et inhumés à Phe-Lung.

Des instructions ont été immédiatement envoyées aux agents consulaires du Yunnan et aux agents de la frontière afin qu'un châtiment exemplaire soit infligé par les autorités chinoises aux coupables et afin de leur indiquer leur ligne de conduite vis-à-vis des troupes et des fonctionnaires impériaux.

Paris, 7 juin.

Le ministre des colonies a reçu ce matin un câblogramme du gouverneur général de l'Indo-Chine confirmant la nouvelle Havas, mais n'apportant aucun autre détail.

On sait que depuis plusieurs mois la partie méridionale de la province chinoise du Yunnan, limitrophe du Tonkin, est infestée par des bandes de révolutionnaires chinois. Le 12 mai dernier, en rendant compte de cette situation, nous faisions connaître que les autorités françaises ne cessaient pas de donner aux autorités chinoises de l'autre côté de la frontière un appui constant en exerçant une surveillance incessante pour empêcher les bandes révolutionnaires de se servir de notre hospitalité afin de pouvoir se grouper. Nous ajoutions que les autorités du Tonkin désarmaient, dès leur entrée sur notre territoire, les révolutionnaires qui s'y réfugiaient et voulaient y établir une base d'opération.

C'est au cours d'une de ces opérations de désarmement que s'est produit à Phe-Lung, l'incident qui a coûté la vie à plusieurs de nos hommes.

Le poste frontière de Phe-Lung est situé au nord-est de Lao-Kay.

La diminution de la natalité en France

Paris, 7 juin.

L'« Officiel » va publier dans quelques jours la statistique du mouvement de la population française en 1907. Ces résultats sont vraiment navrants, car non seulement le nombre des naissances continue à décroître, mais il est, cette fois, inférieur de près de 50.000 unités à celui des décès. En sorte que, l'an dernier, la population de la France a diminué.

Voici le nombre des naissances et des décès enregistrés en 1907 :

Naissances vivantes	770.967
Décès	766.866
Excédent des décès	13.899

Il était indéniablement facile de prévoir un excédent des décès sur les naissances ; car, depuis quelques années surtout, la natalité diminue régulièrement et plus rapidement que la mortalité. Le nombre des naissances depuis 1901 a été le suivant :

En 1901	887.271 naissances
— 1902	845.372 —
— 1903	826.712 —
— 1904	815.129 —
— 1905	807.251 —
— 1906	806.967 —
— 1907	770.967 —

Ajoutons que l'an dernier, le nombre des mariages a été de 314.908 en augmentation de 8.221 sur le chiffre de l'année précédente. On attribue cette augmentation au vote de la loi récente qui réduit les formalités.

Les Grèves de Vignes

Une journée d'effervescence — Les troupes insultées — Plusieurs arrestations

Villeneuve-Saint-Georges, 7 juin.

Peu d'ouvriers de Paris ont pris le train ce matin pour Villeneuve-Saint-Georges, où devait avoir lieu un meeting organisé au casino de la Belle-Aimée, par la fédération du bâtiment. Par contre, il en est parti un certain nombre par le train de 1 h. 55 : tous avaient arboré à la boutonnière l'églantine rouge.

La matinée a été calme dans la région, autour de Vigneux-Draveil. Pour parer à toute éventualité, le préfet de Seine-et-Oise a demandé des renforts de troupes ; on lui a envoyé des cuirassiers, qui, avec les dragons et les zouaves occupent les points stratégiques et surveillent les ponts, les routes et les voies ferrées.

Sur les murs de Villeneuve-Saint-Georges on a placardé des affiches auxquelles sont accrochés de petits rubans de crêpe et dont voici le texte :

« Pour protester contre le crime gouvernemental, nous annonçons un grand meeting pour cet après-midi, deux heures, dans la salle du Casino.

« Travailleurs, venez-y tous pour examiner avec nous sous quelle forme la classe ouvrière va répondre à l'assassinat des ouvriers de Vigneux.

« Venez-y et disons-nous que tant que les travailleurs français n'auront pas imité les travailleurs italiens, nous n'aurons rien à attendre d'un gouvernement qui ne demande qu'à nous fusiller. »

A deux heures et demie, les abords de la gare de Villeneuve-Saint-Georges sont encombrés par une foule assez dense.

Comme la salle du « Casino de la Belle-Aimée » ne peut pas contenir plus de 800 personnes, on annonce qu'il y aura deux meetings : le premier à trois heures dans cet établissement, le second en plein air, au Casino, dans une prairie proche.

Dans les rues, des manifestants chantent l'« Internationale » et crient : « A bas les cuirassiers ! » et surtout : « Vive le 17e ! » Les patrouilles de cavalerie qui passent les font circuler doucement.

Vers trois heures moins un quart, devant le casino, l'effervescence grandit un peu, et quelques pierres sont même lancées dans la direction des cavaliers. Mais ceux-ci poursuivent leur route à travers les rues, sans paraître prêter grande attention à ces provocations isolées.

A la réunion, plusieurs orateurs de la C. G. T. prendront la parole. Ils font le procès du gouvernement.

A l'extérieur, les cuirassiers sont venus en masse aux abords du lieu du meeting.

La sortie s'est effectuée sans trouble, bien que les orateurs parussent très survoltés. Ils se sont formés en cortège, traversant les voies principales de Villeneuve et se rendant au cimetière pour saluer la dépouille mortelle des victimes de l'échauffourée. En sortant du cimetière, ils se sont heurtés à des barrages de dragons leur interdisant l'accès du parc et de la mairie.

Les grévistes se mirent à invectiver les soldats et les officiers, invitant les premiers à désarmer et à fraterniser avec eux.

Parmi les hommes et les femmes qui les injuriaient, on remarquait une violente agitatrice qu'on dit être de nationalité russe.

Les officiers sont restés impassibles aux injures. Sur des entrefaites, le préfet fit rompre les barrages, laissant ainsi les manifestants s'écouler à leur gré. Ceux-ci l'acclamèrent vivement tandis que des syndicalistes de Paris continuaient à lancer de violentes invectives.

Les incidents aplanis sur ce point reprirent sur d'autres.

Finalement les agents de police invitèrent les manifestants qui s'étaient le plus distingués par leur violence, à venir s'expliquer au poste.

Les agents se trouvèrent alors entourés par des manifestants menaçants et un conflit était imminent quand, par une habile manœuvre un peloton de dragons sépara les personnes arrêtées du gros des manifestants et leur arrestation put alors devenir effective.

Les sociétés de gymnastique EN CONGRÈS

Troyes, 7 juin.

Le congrès de l'Union des sociétés de gymnastique de France s'est tenu, à l'hôtel de ville de Troyes, hier, sous la présidence de M. Charles Cazalet, en présence de nombreux délégués.

Le congrès a voté des adresses au président de la République, au président du Conseil des ministres et à M. Loubet, président d'honneur de l'Union, puis il a décidé à l'unanimité de célébrer l'an prochain la fête fédérale à Angers. Enfin il a voté l'ordre du jour suivant :

Le congrès, après avoir entendu les renseignements qui lui ont été donnés par le président de l'Union des sociétés de gymnastique de France sur le projet de loi de l'éducation physique de la jeunesse et sur le projet d'instruction préparatoire au service de la guerre, est particulièrement heureux d'enregistrer qu'il contient le principe de l'éducation physique obligatoire, et émet le vœu, en outre, que le projet de loi sur